

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Eau, Hydroélectricité, Nature

Clermont-Ferrand, le 6 avril 2017

Affaire suivie par : Patrick Chegrani
Pôle des Politiques de la Nature
Tél. : 04 73 17 37 20
Télécopie : 04 73 17 37 73
Courriel : patrick.chegrani
@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Synthèse des observations du public sur la demande du Département du Puy-de-Dôme de maintien de l'empierrement temporaire d'accès à la plantation d'épicéas de la Montagne du Mont, pour une période de 5 ans reconductible sous conditions, pour la restauration écologique et paysagère de ce site dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy*

Contexte et objectifs du projet de décision

Le Département du Puy-de-Dôme a été autorisé par l'arrêté N°2014-148-0002 du 28 mai 2014 à réaliser des travaux pour la restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont (dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy) et par l'arrêté N°15-00216 du 22 mai 2015 à mettre en place un empierrement temporaire pour faciliter l'accès à la parcelle concernée.

Le projet de décision consiste en le maintien de l'empierrement temporaire d'accès à la plantation d'épicéas de la Montagne du Mont, en vue des prochaines tranches d'exploitation forestière (a priori en 2022, 2030 et 2038, selon le projet d'aménagement forestier), pour une période de 5 ans reconductible sous conditions.

Un tel projet d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale fait l'objet d'une procédure spécifique, définie par les articles L. 332-9 et R.332-23 à 25 du code de l'environnement.

Date et lieux de consultation

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le dossier a été proposé à la participation du public du mardi 21 mars au mercredi 5 avril 2017 inclus (sur une durée de 15 jours).

La consultation s'est déroulée par voie électronique et les observations ont pu être faites directement en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-sur-les-travaux-projetes-dans-les-r3432.html>

Synthèse des avis exprimés par le public

Aucun avis n'a été exprimé.